

PROCÈS-VERBAL 2 octobre 2017

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 2 octobre 2017 à 20 heures et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Myriam Cabana, Nicole Mercier-Danis et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock, formant quorum;

Absentes : Florence Colinet et Joëlle Laframboise;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Lecture et adoption de l'ordre du jour **2017-10#01**

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2017 **2017-10#02**

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

Que le procès-verbal du 11 septembre soit accepté tel que rédigé, avec ajouts;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des comptes **2017-10#03**

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (13 884,41\$) et les chèques numéros 9414 à 9435 (71 634,23\$) du mois de septembre 2017, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale

Je soussignée, Chantal Delisle, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

(Signé) Chantal Delisle

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière
et directrice générale

Questions du public

Élections municipales 2017
Rémunération du personnel électoral
Rescision résolution 2017-07#09
2017-10#04

ATTENDU que la rémunération payable lors d'une élection est fixée par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

ATTENDU qu'un conseil municipal peut statuer, en vertu de l'article 88 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités, sur la rémunération à être versée lors de la tenue d'une élection ou de référendum;

ATTENDU que la période d'ouverture du bureau de vote par anticipation est de 8 heures consécutives et que la journée du scrutin, celle-ci est d'une période de 10 heures consécutives, en plus du travail effectué avant et après les opérations électorales;

ATTENDU que le 19 juillet 2017, le MAMOT nous avisait qu'il procédait à la prépublication à la Gazette officielle du projet de *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* et que ce nouveau cadre réglementaire sera applicable dès que le Règlement sera édicté après la période de prépublication;

ATTENDU que le 21 septembre 2017, le MAMOT nous avisait que le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (le Règlement) a été publié 20 septembre 2017, à la Gazette officielle numéro 38;

ATTENDU que les salaires adoptés le 11 septembre sont moins élevés que ceux exigés par ce Règlement;

Il est proposé par Myriam Cabana
 Et résolu,

DE rescinder la résolution 2017-10#05 et de la remplacer par la présente;

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix adopte la rémunération du personnel électoral ainsi qu'il suit :

Président d'élection	
Confection et révision de la liste électorale	536,00 \$
Vote par anticipation	357,00 \$
Jour du scrutin	536,00 \$
Rapport de dépenses par candidat	73,00 \$
Rapport financier par candidat	33,00 \$
Secrétaire d'élection	
Confection et révision de la liste électorale	404,00 \$
Vote par anticipation	267,00 \$
Jour du scrutin	404,00 \$
Scrutateur	
Taux horaire	16,00\$/hre
Formation	12,00 \$/hre
Primo	
Taux horaire	16,00\$/hre
Formation	12,00 \$/hre
Secrétaire de vote	
Taux horaire	13,50 \$/hre
Formation	12,00 \$/hre

Membre table de vérification	
Taux horaire	12,00 \$/hre
Formation	12,00 \$/hre
Personnel de la commission de révision	
Taux horaire	17,25 \$/hre
Formation	12,00 \$/hre

ET d'autoriser le déboursé de la rémunération de tout le personnel électoral suivant l'approbation du président d'élection;

Adoptée à l'unanimité.

Réseau Biblio Outaouais
Cotisation spéciale 2018
2017-10#05

ATTENDU que lors de l'AGA du Réseau BIBLIO de l'Outaouais du 3 juin dernier, les membres ont résolu que la cotisation spéciale pour le développement des collections locales pour l'année 2018 soit maintenue et offerte sur une base volontaire aux municipalités (comme ce fut le cas en 2016 et 2017) et que le montant minimal à être investi par les municipalités désireuses de participer à la cotisation spéciale de 2018 soit de 0,50\$ per capita selon les populations inscrites au décret publié dans la Gazette officielle de l'année précédente (soit du 28 décembre 2016);

Il est proposé par Myriam Cabana
 Et résolu,

D'accepter la cotisation spéciale 2018 et de verser 100% de la somme égale à 0,50\$ per capita (692) soit 346\$ à la Librairie Rose-Marie;

Adoptée à l'unanimité.

Bouilloire aux granules
Chaleur Durable – Réfrigération RM
Estimation
2017-10#06

ATTENDU que lors de l'entretien de la bouilloire aux granules dans l'ancienne école qu'a effectué le fournisseur susnommé, il a constaté que la chambre de combustion est endommagée;

ATTENDU qu'il nous a fourni une estimation pour remplacer la pièce défectueuse (chambre de combustion 56KW) et pour la main d'œuvre au montant de 1 221,60\$ plus taxes;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
 Et résolu,

D'accepter la soumission du fournisseur pour qu'il effectue les travaux de remplacement;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du Règlement N° 1025
relatif au chemin du Moulin
2017-10#07

ATTENDU la requête de la majorité des contribuables et utilisateurs du chemin du Moulin, à l'effet que la municipalité donne un contrat à un fournisseur pour effectuer l'aménagement du chemin du Moulin;

ATTENDU qu'une autorisation a été signée par les propriétaires et utilisateurs du chemin du Moulin, laquelle demeurera annexée à l'original des présentes;

ATTENDU les dispositions de l'article 170 de la *Loi sur les compétences municipales* (C-47.1) à cet effet;

ATTENDU qu'une estimation approximative a été effectuée par Asphalte Raymond, soit une somme approximative de 8 000\$ plus taxes;

ATTENDU que le montant portera intérêt au taux de 3% l'an;

ATTENDU qu'il a été convenu que le total de la facture sera réparti également entre les propriétaires et/ou utilisateurs du chemin, et amorti sur une période de dix ans;

ATTENDU que pour rencontrer les dépenses, il est nécessaire de prélever une taxe foncière spéciale sur les biens fonds imposables de ce secteur;

ATTENDU que la municipalité assumera la dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur 10 ans;

ATTENDU que l'évaluation foncière imposable de ce secteur se totalise à 606,600\$;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été présenté lors du conseil du 11 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

QUE le Règlement N° 1025 soit et est adopté, et ledit Règlement ordonne, décrète et statue comme suit :

RÈGLEMENT N° 1025

RÈGLEMENT POUR IMPOSER UNE TAXE DE SERVICE CHEMIN DU MOULIN

ATTENDU la requête de la majorité des contribuables et utilisateurs du chemin du Moulin, à l'effet que la municipalité donne un contrat à un fournisseur pour effectuer l'aménagement du chemin du Moulin;

ATTENDU qu'une autorisation a été signée par les propriétaires et utilisateurs du chemin du Moulin, laquelle demeurera annexée à l'original des présentes;

ATTENDU les dispositions de l'article 170 de la *Loi sur les compétences municipales* (C-47.1) à cet effet;

ATTENDU qu'une estimation approximative a été effectuée par Asphalte Raymond, à la somme de 8 000\$ plus taxes;

ATTENDU que le montant portera intérêt au taux de 3% l'an;

ATTENDU qu'il a été convenu que le total de la facture sera réparti également entre les propriétaires et/ou utilisateurs du chemin, et amorti sur une période de dix ans;

ATTENDU que pour rencontrer les dépenses, il est nécessaire de prélever une taxe foncière spéciale sur les biens fonds imposables de ce secteur;

ATTENDU que la municipalité assumera la dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur 10 ans;

ATTENDU que l'évaluation foncière imposable de ce secteur se totalise à 606,600\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

QUE le Règlement N° 1025 soit et est adopté, et ledit Règlement ordonne, décrète et statue comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent Règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 2

La Municipalité donnera un contrat pour faire réparer le chemin du Moulin;

ARTICLE 3

Nonobstant les travaux que fera Asphalte Raymond, l'entretien et l'amélioration du chemin du Moulin continueront d'être à la charge de ses utilisateurs;

ARTICLE 4

Une tarification de 1 600,00\$ plus taxes, plus l'intérêt au taux susmentionné sera facturée à chaque unité d'évaluation, le tout amorti sur 10 ans;

ARTICLE 5

Le présent Règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018 pour une période de dix ans.

ARTICLE 6 DESCRIPTION DES IMMOBILISATIONS

Les présentes affectent :

- 1) Les lots 5 532 785 et 5 533 092 du Cadastre du Québec (49, rang Procule Nord) propriété de Francine BOUFFARD et de Guy ROSSIGNOL;
- 2) Les lots 5 532 333, 5 532 971, 5 532 972 et 5 532 973 dudit cadastre (2 à 4, chemin du Moulin) propriété de François DUCHESNE et de Manon CÔTÉ;
- 3) Le lot 5 532 772 dudit cadastre (6, chemin du Moulin) propriété de Linda LACAS et de Sylvain DESCHAMBEAULT;
- 4) Le Lot 5 532 773 dudit cadastre (7, chemin du Moulin) propriété de Jean-Claude LAUZON et de Brigitte MOLLOY;
- 5) Le lot 5 532 771 dudit cadastre (8, chemin du Moulin) propriété de Gilles CHARRON et de Sylvie GAUTHIER.

Les présentes lieront leurs futurs acquéreurs, héritiers et ayants droit.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

QUE le maire Daniel Bock et la secrétaire-trésorière Chantal Delisle puissent signer l'entente et tous documents nécessaires à cet effet;

Adoptée à l'unanimité.

Soumission Asphalte Raymond
Pavage rang Procule Nord
2017-10#08

ATTENDU la résolution 2017-10#07

ATTENDU qu'il y aura lieu de paver une partie du rang Procule Nord, en partant du pont, sur une distance de 74' de long par 24' de largeur; Moulin;

ATTENDU la soumission d'Asphalte Raymond à cet effet, d'un montant de 7 667,00\$;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

De faire effectuer les travaux sur le rang Procule Nord par Asphalte Raymond pour ladite somme de 7 667,00\$;

Adoptée à l'unanimité.

Démission de Michel Dinel

Chef pompier

2017-10#09

ATTENDU que le 21 septembre dernier, Michel Dinel a donné sa démission à titre de chef pompier;

ATTENDU qu'il désire tout de même demeurer pompier, mais à titre de capitaine;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

D'accepter la démission de Michel Dinel à titre de chef pompier, mais qu'il soit nommé capitaine;

Adoptée à l'unanimité.

Yves Lauzon, chef pompier

Mario Legault, adjoint au chef pompier

2017-10#10

ATTENDU la démission de Michel Dinel à titre de chef pompier;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de nommer Yves Lauzon, à titre de chef pompier;

ATTENDU que le chef pompier a droit à une indemnité mensuelle de 125\$ à titre de chef pompier;

ATTENDU que Yves Lauzon refuse cette indemnité, mais suggère qu'elle soit versée directement à l'Association des pompiers de Notre-Dame-de-la-Paix, au lieu de lui être versée directement;

ATTENDU que Yves Lauzon deviendra chef pompier, que Mario Legault soit nommé comme son adjoint;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

D'accepter que Yves Lauzon soit nommé chef pompier et que l'indemnité soit versée directement à l'Association des pompiers de Notre-Dame-de-la-Paix;

D'accepter que Mario Legault soit nommé adjoint au chef pompier;

Adoptée à l'unanimité.

TECQ

Programmation des travaux

2017-10#11

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport de la responsable de la
bibliothèque et du centre communautaire**

**Achat d'une petite table
pour les réceptions
2017-10#12**

ATTENDU que Suzon Côté a mentionné qu'il serait approprié d'avoir une petite table supplémentaire pour les réceptions;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

QUE Suzon Côté achète une petite table;

Adoptée à l'unanimité.

**Achat de livres
pour la bibliothèque
2017-10#13**

ATTENDU que Suzon Côté a mentionné qu'elle devrait acheter des livres pour la bibliothèque pour le solde qui lui reste dans ce poste budgétaire;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

QUE Suzon Côté achète les livres pour le solde qui lui reste dans ce poste budgétaire;

Adoptée à l'unanimité.

...
...
...

**Rapport du maire et
des conseiller(ères)**

- Le maire remercie tous les conseillers pour leur dévouement durant ces quatre dernières années;
- Il remercie tout spécialement Nicole Mercier-Danis pour son dévouement et sa grande implication au cours de toutes les années où elle a été conseillère et aussi pour son bénévolat;
- Le maire suggère d'écrire à Michel Diné, pour le rôle qu'il a joué toutes ces années à titre de chef pompier.

Vœux de Noël
Journal La Petite-Nation
2017-10#14

ATTENDU que Mario Legault de Trans-Continental nous a fait parvenir une copie des vœux de Noël publiés l'an dernier dans le journal La Petite-Nation ;

ATTENDU que le coût demeure le même que l'an dernier, soit 180\$ plus taxes ;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

D'accepter l'offre de Trans-Continental et de faire publier les vœux de Noël et de Bonne Année 2018 ;

Adoptée à l'unanimité.

École – cour barrée
2017-10#15

ATTENDU que maintenant la cour de l'école sera utilisée pour la formation des pompiers ;

ATTENDU qu'il y aurait lieu que la cour ne soit accessible qu'à cette fin ;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

QUE dorénavant la cour de l'école soit barrée et ainsi ne soit plus accessible au public ;

Adoptée à l'unanimité.

Achat de sable abrasif
2017-10#16

ATTENDU que la réserve de sable abrasif est presque presque écoulee;

ATTENDU que nous avons reçu deux soumissions, soit celle de Sables Fournel et de Gauthier;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

De faire l'acquisition de sable abrasif auprès de Sables Fournel;

Adoptée à l'unanimité.

Achat de sel à déglacer
2017-10#17

ATTENDU que nous aurons besoin de sel à déglacer;

ATTENDU que nous avons eu deux soumissions, soit celle de Sel Warwick et de Sel du Nord;

ATTENDU que la plus basse est celle de Sel du Nord, au montant de 92,25\$ la tonne métrique, taxe en sus, livraison comprise;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

De faire l'acquisition du sel à déglacer auprès de Sel du Nord;

Adoptée à l'unanimité.

Achat de feux de chantier
Budget 2018

ATTENDU que pour effectuer des travaux dans nos chemins, il est suggéré d'avoir un ensemble de feux de chantier ;

Décision reportée au budget 2018

Achat de 3 chargeurs
Garage et caserne
2017-10#18

ATTENDU qu'il est parfois nécessaire de recharger les batteries des véhicules ;

ATTENDU que nous avons reçu une soumission de CarQuest au montant de 38,99\$ plus taxes, chacune ;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

De faire l'acquisition de 3 chargeurs auprès de CarQuest ;

Adoptée à l'unanimité.

Achat d'un chargeur et démarreur
de batterie
2017-10#19

ATTENDU qu'il est nécessaire d'avoir un chargeur et démarreur de batterie pour l'autopompe ;

ATTENDU que nous avons reçu une soumission de CarQuest au montant de 439,99\$ plus taxes ;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

De faire l'acquisition d'un chargeur et démarreur auprès de CarQuest ;

Adoptée à l'unanimité.

Achat d'un limiteur de portée
Budget 2018

ATTENDU que nous aurons besoin pour creuser les fossés d'un limiteur de portée et que le coût sera d'approximativement 3500\$ plus taxes ;

Décision reportée au budget.

Divers et correspondance diverse

- Martine Bilodeau qui utilise une salle de l'école pour sa peinture et les cours de peinture demande de pouvoir descendre au local des jouets (décision reportée au prochain conseil);

Questions du public

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2017-10#20

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle, secrétaire-trésorière
et directrice générale

(Signé) Daniel Bock
Daniel Bock, maire

COPIE CONFORME